

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 Avril 2016 à 20 heures

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS - René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Annie LEVREY-DELON - Aurélien BANSEPT - Line SKORKA – Daniel THIERY - Sarah GRIVEL - Christophe BERNASCONI – Nadine FRESSE - Thierry VOIGNIER - Evelyne FREY - Gérard BONATO – Gérard GEORGES - Jean GRANDPRÉ – Renée BALY - Chantal ARNOUX – Daniel MALE - Stéphanie FERRY - Jean-Yves BOITTE.

Absents excusés :

Absent : François MARCHAL

Procurations :

1. APPROBATION DU MARCHE DE PRESTATIONS RELATIVES AUX REPARATIONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CREATION DE BRANCHEMENTS NEUFS.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du marché de prestations relatives aux réparations du réseau de distribution d'eau potable.

2. RATIFICATION DE L'ENTREPRISES CHARGEE DES PRESTATIONS RELATIVES AUX REPARATIONS DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – CREATION DE BRANCHEMENTS NEUFS.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de l'entreprise VILLAUME d'HURBACHE chargée des prestations relatives aux réparations du réseau de distribution d'eau potable, pour une durée de 3 ans et un coût de 44 850 € H.T.

Approuve les tarifs unitaires pour les branchements neufs d'eau pluviale et d'eau usée.

3. AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'EAU POTABLE – AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU SECTEUR DE SAINTE RICHARDE – LOT N°1 TERRASSEMENT ET CANALISATIONS.

Monsieur Michel THIEBAUT explique que la Commune a demandé à l'entreprise S.T.P.I des travaux supplémentaires concernant le busage d'un fossé voie du Himbeaumont et la fourniture et pose de trois grilles d'eaux pluviales sur le busage du fossé déjà réalisé afin d'évacuer les eaux de ruissellement.

Le montant de l'avenant est de 8 229.52 € H.T, soit 9 875.42 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°1 avec l'entreprise S.T.P.I pour des travaux supplémentaires, pour un montant de 8 229.52 € H.T soit 9 875.42 € T.T.C.

4. AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'EAU POTABLE – AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU SECTEUR DE SAINTE RICHARDE – LOT N°2 GENIE CIVIL,EQUIPEMENTS ET RESERVOIR.

Monsieur Michel THIEBAUT explique que la Commune a demandé à l'entreprise HYDR'EAU SERVICES des travaux supplémentaires concernant la réalisation de deux points lumineux au niveau du réservoir, la fourniture et la pose d'un regard de compteur ainsi que d'un compteur de sectorisation sur le réseau de la Chipotte, le remplacement de l'échelle à crinoline inox pour l'accès à la cuve du réservoir et la reprise de la fissure par injection de résine au niveau de la chambre de vanne réservoir suite au nettoyage de la chambre.

Le montant de l'avenant est de 11 123.00 € H.T, soit 13 347.60 € T.T.C.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant n°1 avec l'entreprise HYDR'EAU SERVICES pour des travaux supplémentaires, pour un montant de 11 123.00 € H.T soit 13 347.60 € T.T.C.

5. CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES RELATIVE A LA MISSION D'ETUDE PREALABLE CONCERNANT LA CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DU STADE.

Monsieur Michel THIEBAUT explique qu'il s'agit de demander à l'Agence Technique Départementale de :

- réaliser les reconnaissances de terrain permettant d'appréhender et d'affiner nos attentes,
- la réalisation d'une pré-étude afin d'évaluer les coûts permettant d'orienter les choix techniques et le phasage de l'opération,
- La rédaction du programme décrivant l'opération,
- La recherche de partenaires financiers.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale des Vosges relative à la mission d'étude préalable concernant la création d'un parking à proximité du stade, pour un montant de 1 200 € H.T soit 1 440.00 € T.T.C.

6. CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS RELATIVE A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN FORET COMMUNALE.



Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention :

Approuve la convention avec l'Office National des Forêts relative à la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'infrastructure en forêt communale réalisés en régie par les employés municipaux, pour un montant de 1 484.00 € H.T soit 1 780.80 € T.T.C.

7. AVENANT AUX DEUX CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE DE PECHE RELATIVES A LA PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE CREATION DE L'ECLOSERIE 1^{ERE} ET 2^{EME} TRANCHES



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de l'avenant aux deux conventions avec la société de pêche dans le cadre d'une régularisation comptable de la T.V.A pour équilibrer le compte 2764 « Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé » et le remboursement de celle-ci de la TVA pour un montant de 2 533.50 €.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A LA SOCIETE DE PECHE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'attribution d'une subvention à la société de pêche d'un montant de 2 533.50 € pour compenser la régularisation comptable de la T.V.A.

9. POSITION SUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES VIGNETTES DE TRANSPORT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire explique que la Commune prend en charge totalement le coût des vignettes de transport scolaire pour les enfants jusqu'à 16 ans, pour un montant annuel de 12 000 €. Régulièrement, un certain nombre de parents ne viennent pas chercher ces vignettes, Monsieur le Maire propose qu'elles soient, dans ce cas, facturées aux familles.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Confirme que la Commune continue à prendre en charge complètement le coût des vignettes de transport pour les enfants jusqu'à 16 ans et précise que les vignettes non retirées seront facturées aux familles.

10. INDEMNITE DE FONCTION DES MAIRES : NOUVELLES REGLES APPLICABLES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016.

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux plafond. Pour les Communes de moins de 1 000 habitants, il n'est pas possible pour le Maire de percevoir moins. Pour les Communes de plus de 1 000 habitants, à la demande expresse du Maire, le Conseil Municipal peut fixer une indemnité inférieure au taux plafond.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir maintenir l'indemnité minorée qu'il perçoit à savoir 79 % du taux plafond.



Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Monsieur le Maire) :

Autorise le Maire à percevoir une indemnité minorée, à savoir, 79% du taux plafond prévu pour les Communes de moins de 3 000 habitants.

11. ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN JOUXTANT LA DECHETTERIE

Monsieur Michel THIEBAUT propose d'acquérir 8 parcelles jouxtant la déchetterie, et ce, afin de régulariser l'emprise foncière de l'installation.

La surface totale représente 13 552 m² et le tarif proposé est de 0.20 cts du m². La Commune prendra à sa charge les frais liés à cette opération.

PROPRIETAIRES	PARCELLES	SURFACES
GERARD Alain, 82 Avenue Charles de Gaulle	B-704	4 350 m ²
PAPETERIE DE CLAIREFONTAINE	B-719 et B-720	2 916 m ²
LESPRIT Christiane, 7A à l'Orée du Bois	B-715 et B-3683	2 064 m ²
SISTEL Nicole, 425 Rue de la Gare à Saint-Michel	B-3680	192 m ²
HARAUX Lydie, 10 Place Abbatiale	B-702	1 282 m ²
MARQUAIRE Hélène, 23 Avenue de Bellefontaine	B-703	2 748 M ²
Surface Totale		13 552 m ²



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'acquisition de 8 parcelles pour une surface totale de 13 552 m² et un tarif de 0.20 cts du m².

12. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 8 Mai à partir de 11h (office religieux à 10h).
- Fête du Printemps.
- Concert des Harmonies Réunies : Samedi 30 Avril à la Salle Polyvalente.
- Match de tennis de table Pro B : Etival reçoit Nîmes le 17 Mai 2016.

Séance levée à 21 heures 00
